



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par la SARL JUMO et son enseigne EVIMERIA .

L'inscription à une ou plusieurs formations organisée(s) par EVIMERIA emporte adhésion pleine et sans réserves aux présentes conditions générales de vente et au règlement intérieur de l'établissement.

2. Conditions d'inscription et d'admission

Avant toute inscription à une formation, il convient de procéder à une pré-inscription en contactant EVIMERIA par téléphone au 06.27.43.37.48 ou par email (contact@evimeria-formation.fr).

Le formulaire d'inscription dûment complété accompagné du règlement des d'arrhes (20% du montant total de la formation) doit être adressé dans les 7 jours qui suivent la préinscription. Passé ce délai, la réservation pourra être annulée sans notification.

La réception du formulaire et des arrhes ne vaut pas pour inscription.

L'inscription est définitivement validée au plus tard 14 jours avant le début de la formation, et notifiée par l'envoi d'une convocation au participant.

3. Règlement

Les règlements se font à l'ordre de evimeria / sarl JUMO par chèque bancaire, chèque postal, virement bancaire ou espèces.

Le paiement intégral de la formation est exigé le premier jour du stage lors de l'arrivée de l'élève.

Sous réserve de notre accord, un paiement échelonné pourra être envisagé.

Une personne qui n'aurait pas réglé intégralement la formation pourra se voir refuser l'accès en cours.

4. Financement extérieur

En cas de financement extérieur, l'inscription est effective uniquement à réception de la confirmation de prise en charge par l'organisme tiers ou bien du devis (ou convention) de formation cacheté et signé par l'entreprise et accompagné du versement des arrhes (20% du montant figurant sur le devis).



En l'absence, l'inscription pourra être validée par le dépôt d'une caution du montant total de la formation. Elle sera restituée dès confirmation de la prise en charge. Si, en revanche, à l'issue de la formation, la confirmation de prise en charge n'est toujours pas effective, la caution sera due.

5. Responsabilité

EVIMERIA ne pourra être tenu responsable des éventuels vols qui pourraient avoir lieu dans ses locaux, ni des accidents qui pourraient survenir pendant les formations. Chaque stagiaire doit avoir une assurance personnelle en responsabilité civile qu'il engage pleinement lors de sa venue en formation.

Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable du stage ou au responsable de l'établissement.

6. Lieu – Horaires

Les formations se déroulent sur les villes d'ARCANGUES, BIARRITZ, USTARRITZ. Les adresses et les horaires des cours sont ceux stipulés sur la convocation, mais peuvent être soumis à des modifications.

7. Annulation

A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un cas de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les heures effectuées seront facturées.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre qu'un cas de force majeure dûment reconnue, aucun remboursement ne sera effectué.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations/Par le stagiaire



En cas d'annulation par l'établissement

EVIMERIA se réserve le droit d'annuler une formation au minimum 10 jours avant son démarrage. Dans ce cas, l'établissement s'engage à proposer au stagiaire d'autres dates de formation ou un remboursement intégral des sommes versées.

EVIMERIA ne pourra en aucun cas être tenu responsable des frais de déplacement ou d'hébergement engagés par le stagiaire. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés.

8. Absence – Retard

En cas d'absence du stagiaire (le premier jour ou en cours de formation), sa formation sera considérée comme annulée. L'élève ne pourra en aucun cas suivre le reste de la formation. Les règlements versés seront dus. En cas de raison majeure avérée et justifiée (sous 7 jours maximum après la formation) : accident de la route, grève importante des transports, maladie ou incapacité de travail, décès d'un proche parent (ascendant ou descendant direct), une autre date sera proposée (suivant les disponibilités et dans un délai maximum d'un an) avec un report du règlement.

Tout élève se présentant en formation avec plus de 15 minutes de retard pourra se voir refuser l'accès en cours.

10. Droit à l'image

Les stagiaires autorisent EVIMERIA à utiliser à titre gracieux leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et remise avant le début de la formation

11. Respect – Exclusion

Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l'école et se conformer à la pédagogie proposée.

EVIMERIA se réserve le droit d'exclure un élève qui ne respecterait pas le règlement intérieur ou dont le comportement serait préjudiciable au bon déroulement d'une formation.

Une exclusion ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.

12. Réclamations – Litiges

Les présentes conditions de vente sont réputées acceptées sans réserve ni restriction. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux de Toulouse même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.